

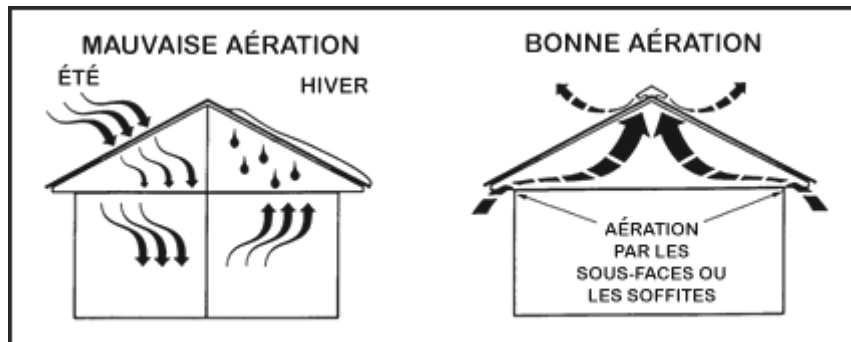
## LA BONNE AÉRATION DES COUVERTURES EN BARDEAUX D'ASPHALTE

Même si l'aération des combles n'est pas, en général, considérée comme un élément important de la conception d'un toit, elle représente un facteur important si on veut tirer la vie utile maximale des matériaux de construction qui entrent dans la toiture, tout en améliorant les frais de chauffage et de climatisation. Ne pas tenir compte de ce facteur peut entraîner la défaillance prématurée de la couverture :

- Déformation ou vieillissement accéléré des bardeaux d'asphalte
- Pourriture de la charpente en bois, isolant mouillé par la condensation
- Gondolage du support de couverture

Les mesures d'économie d'énergie que l'on prend de nos jours créent des situations où la chaleur et l'humidité migrent dans les combles, et peuvent s'y trouver occluses. Les matériaux d'isolation et de calfeutrement améliorés sont les deux principales causes de ce phénomène.

Afin de remédier à cet état de choses, il faut prévoir une bonne aération, assurant la libre circulation de l'air sous le toit.



Le code national du bâtiment (Article 9.19) exige que tous les espaces sous les toits et dans les combles, au-dessus d'un plafond isolé, soient ouverts à l'atmosphère sur des surfaces non inférieures à 1 pi<sup>2</sup> pour 300 pi<sup>2</sup> de surface de plafond isolée. Sous des toits en pente douce, ou avec des plafonds-cathédrales, la proportion est de 1 pi<sup>2</sup> pour 150 pi<sup>2</sup>. Les ouvertures non obstruées doivent être réparties uniformément sur les faces opposées de la maison de telle sorte qu'environ la moitié se trouve en aval du toit (entrées d'air) et l'autre moitié se trouve en amont, près du faîte (sorties d'air).

(Suite au verso)

Nous recommandons de consulter les fabricants d'aérateurs de toits au sujet de l'emploi de leurs produits.

Veillez également vous reporter à la fiche technique n° 2 de CASMA qui traite des problèmes particuliers aux toits en pente douce et aux plafonds-cathédrales, ainsi qu'à la fiche technique n° 10 de CASMA qui traite de la prévention des problèmes dus aux digues de glace.

*Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à [casma@casma.ca](mailto:casma@casma.ca), ou visiter notre site internet : [www.casma.ca](http://www.casma.ca). Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.*